LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton,	la ligne 15 cent.	50 cent.
Suisse,	« 20 «	
Etranger,	« 25 «	

Un numéro du journal : 5 centimes

MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1897
33 — *Saint Eloi*, évêque — 30
Numéro 278
VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

(Bref de Pie IX a la *Liberté*.)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(Bref de Léon XIII a la *Liberté*.)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 30 novembre.

Suivant le *Rappel*, il est possible que le gouvernement élabore aujourd'hui la déclaration à faire au Parlement, et concluant à la culpabilité de Dreyfus; mais d'autres journaux ne prévoient aucun incident.

L'Echo de Paris et le *Matin* s'attendent à de nouvelles divulgations.

Rome, 30 novembre.

Le pèlerinage national italien, dont l'œuvre des Congrès et les Comités catholiques d'Italie ont pris l'initiative, est définitivement fixé à la première moitié de février, avec l'agrément du Saint Père.

Athènes, 30 novembre.

Suivant *l'Asty*, le projet de contrôle aurait été présenté au gouvernement hellénique qui proposerait quelques modifications. L'idée de confier la gestion des revenus affectés au contrôle à la Société des Monopoles a été abandonnée. Le service spécial de la Dette publique sera rattaché au ministère des Finances.

Londres, 30 novembre.

On télégraphie d'Athènes au *Times* que le capitaine Rastopoulos, reconnu coupable dans l'affaire des torpilles sans détonateurs, a été rayé des cadres.

Londres, 30 novembre.

Le correspondant du *Standard* à Athènes apprend de Volo que le délégué russe dans la commission de rapatriement des Thessaliens a été insulté et maltraité par des soldats turcs.

Constantinople, 30 novembre.

Les plénipotentiaires grecs ayant reçu des instructions au sujet de l'article concernant le commerce et la navigation, on croit que dans la conférence d'aujourd'hui tous les travaux seront terminés.

Londres, 30 novembre.

On télégraphie de Kassala au *Daily Telegraph* que des déserteurs derviches continuent d'arriver à Kassala. Des Soudanais, arrivant de Khartoum, rapportent que le khalife a fait massacrer récemment plusieurs chrétiens.

Londres, 30 novembre.

La tempête qui a sévi dans la nuit de dimanche à lundi sur les côtes de l'Angleterre a causé de grands dégâts. A Margate, les rues sont semées de débris de cheminées. Le vaisseau historique *Le Foudroyant*, qui était ancré à Blackpool, a été détruit. De tous les côtés du littoral arrivent des nouvelles de dégâts, inondations et naufrages. La marée est extrêmement forte.

Londres, 30 novembre.

Toutes les localités à l'embouchure de la Tamise et de la Medway ont été inondées. Sept navires avec leurs équipages se sont perdus à la côte : sur la côte de Norfolk, un s'est échoué et a eu douze morts; sur la côte de Cornouailles, un s'est perdu avec son équipage; sur la côte du Yorkshire, une vingtaine se sont échoués; les équipages ont été sauvés. L'arsenal de Woolwich a été inondé; la jetée de Sherness a été détruite, les casernes de Sherness inondées, la digue de Queenborough rompue.

La ville de Sherness est complètement isolée; ni trains ni vapeurs ne peuvent l'aborder.

Madrid, 30 novembre.

Un ministre a déclaré que le gouvernement est satisfait du résultat de la proclamation d'autonomie pour Cuba. Les nouvelles des Etats-Unis sont satisfaisantes. Il est peu probable que les carlistes réussissent à créer une agitation publique; ils manquent d'argent.

Berne, 30 novembre.

La Société du Grutli de la ville de Berne prend l'initiative de combattre la demande de subvention de 100,000 francs adressée à l'Etat de Berne, pour la création d'une fabrique de sucre de betterave dans le Seeland.

Des négociations seront engagées avec le Comité du Grutli cantonal et les associations ouvrières.

Berne, 30 novembre.

Le Conseil fédéral offre un don d'honneur de 10,000 francs au Comité d'organisation du Tir fédéral de 1898, à Neuchâtel.

LES ABUS
du régime industriel contemporain
ET LEUR SUPPRESSION[1]

III

Le remède véritable est, de l'avis de M. S., dans la *réglementation de la production par les intéressés eux-mêmes*, c'est-à-dire dans l'*organisation professionnelle autonome*, sous un certain contrôle de l'Etat, destiné à sauvegarder l'intérêt du consommateur.

Quant à la forme pratique à donner à cette organisation, elle est esquissée dans le projet que l'auteur de la brochure a rédigé, en 1894, sur la demande du Comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers, et qui a été adopté par la réunion tenue à Bâle par cette Société, en 1895.

Suit un exposé succinct des *Postulats Scheidegger* sur lequel nous n'insistons pas : la presse suisse les a déjà longuement étudiés et elle aura l'occasion de les discuter de nouveau.

Il faut relever, toutefois, que la brochure de M. S. ne se contente plus d'affirmer vaguement qu'il sera tenu compte des aspirations autonomistes dans la constitution des autorité professionnelles, mais qu'elle donne à ses aspirations une expression pratique. Elle reproduit, en effet, une lettre écrite au mois d'août 1896, par un de nos concitoyens, M. E. de Girard, docteur en droit et privat-docent à l'Université de Genève, lettre dont les propositions tendent :

1° A diviser, dans chaque profession, le syndicat suisse en sections qui auraient pour limites territoriales les frontières de leur canton respectif;

2° A faire siéger dans l'instance professionnelle suprême, non plus exclusivement des délégués de la Confédération, mais bien des députés des cantons, à côté des représentants du pouvoir fédéral, tout en réservant la présidence à ce dernier.

Ce projet a été approuvé, à Zurich, par le Comité de propagande de l'Union suisse des Arts et Métiers, dans sa séance du 6 janvier 1897. Il est une garantie que l'organisation professionnelle poursuivie par le *Gewerbeverein* ne se fera pas au détriment de la souveraineté cantonale et il lèvera, sans doute, les scrupules de plus d'un de nos confédérés, en particulier dans la Suisse romande.

IV

La réglementation du travail, prévue par M. S., n'exclurait donc pas la concurrence, autant qu'elle est favorable au public, mais seulement la *Mévente* : il n'est pas question de fixer directement les prix, mais seulement d'influer indirectement sur leur niveau, en garantissant aux patrons et aux commerçants un minimum normal de bénéfice, aux ouvriers un minimum non moins équitable de salaire. Il convient, en outre, de ne pas perdre de vue que l'organisation de la profession en syndicats locaux, subdivisions de l'association générale du métier pour la Suisse entière, permettrait de donner à ces règlements toute la diversité et toute l'élasticité, en même temps que toute l'unité désirables.

Dans un dernier chapitre, la brochure qui nous occupe répond à un certain nombre d'objections faites aux *Postulats Scheidegger* par les adversaires les plus divers.

Les uns n'abordent pas la question de principe, mais se bornent à taxer de chimérique l'espoir d'abolir la lutte entre patron et ouvrier et de diminuer sensiblement le chômage par la création de syndicats mixtes. A ceux-là, M. S. fait observer que, grâce au pouvoir dont seraient revêtus ces syndicats de soumettre à leurs décisions la profession tout entière, ils parviendraient à modifier le régime même de la production industrielle et que c'est bien là qu'il faut en venir pour donner aux patrons la possibilité matérielle de faire droit aux revendications légitimes de leurs employés. De plus, les tribunaux composés par moitié de l'élément patronal et de l'élément ouvrier, tels que les veut le projet, ne sont-ils pas le meilleur instrument de conciliation ? Enfin, un syndicat embrassant l'ensemble d'un métier, sur la surface entière du territoire suisse, sera facilement au courant de l'offre et de la demande de bras dans chaque localité et constituera donc le meilleur des bureaux de placements. Il aura même l'avantage de pouvoir influer sur la demande, puis qu'il réglementera, dans une certaine mesure, la production.

Mais alors, s'écrient les consommateurs alarmés, c'est nous que vous allez frapper par vos mesures qui ne peuvent manquer d'aboutir à un renchérissement de tous les produits ! M. S. calme aussi cette catégorie d'adversaires : il leur démontre que le principal régulateur des prix, la concurrence honnête, subsisterait après comme avant l'application de ses idées. Il relève que le grand nombre des citoyens, étant producteurs en même temps que consommateurs, gagnerait plus qu'ils ne perdraient à un système leur assurant un minimum de bénéfices. Quant aux rentiers, improductifs au point de vue économique, le projet ne leur demande que les sacrifices strictement nécessaires à permettre au reste de la nation de vivre de son travail.

Ne pouvant suivre pas à pas M. S. dans toutes les réponses nettes et brèves — parfois même un peu trop brèves — par lesquelles il écarte de sa route les objections dont la presse s'est faite l'écho ces dernières années, nous ne relèverons que les plus typiques.

A ceux que les difficultés pratiques de réalisation arrêtent, notre auteur répond par un argument *à fortiori* : 120 syndicats libres poursuivent aujourd'hui déjà, en Suisse, le même but que nos postulats et n'échouent que parce que l'arme de l'obligation leur fait défaut. Au reste, si vous prétendez obtenir le même résultat par de simples prescriptions législatives, combien faudra-t-il pour cela de lois fédérales ? La complication inhérente à ce procédé n'excèdera-t-elle pas de beaucoup celle que vous redoutez dans l'organisation professionnelle autonome ?

L'expérience de l'Allemagne prouve, au surplus, qu'une simple loi, édictée par un Parlement et dont l'application est remise aux tribunaux ordinaires, est impuissante à refréner la concurrence déloyale. L'intervention des intéressés s'impose sur ce point plus que sur tout autre. Le groupement des patrons et des ouvriers en syndicats est même une condition nécessaire pour que les individus, lésés par un procédé malhonnête, n'aient pas à supporter seuls les frais de l'action judiciaire, de même que pour que cette action soit intentée dans les multiples cas où les intérêts de la profession entière sont plus directement en jeu que ceux d'un particulier.

Il n'y a pas non plus à craindre que la réalisation du plan de M. S. fasse passer la grande industrie sous le joug du métier ou réciproquement. Le projet laisse à chacun de ces deux modes de production sa complète indépendance : au sein de la même profession, la création du syndicat industriel n'entraînerait pas nécessairement la naissance de celui de la petite industrie, ni le contraire. Chacun de ces groupes conserve donc la faculté de s'organiser ou non et de le faire à sa façon.

Quant à ceux qui voient du socialisme partout, même dans les plans de réforme qui rendent leur importance aux éléments les plus traditionnels de notre Société, comme c'est le cas de celui dont nous nous occupons, M. S. calme leurs scrupules en les assurant que son projet a jailli, très spontanément, des exigences de la pratique journalière et qu'il a été conçu en dehors de toute espèce de préoccupations d'école ou de parti. L'organisation professionnelle gardera l'empreinte de la nuance politique qui en amènera la réalisation, voilà ce qui est certain. Or, à bon entendeur, salut.

Les idées de M. S. ne tendent, au reste, pas plus à socialiser la production qu'elles ne poursuivent directement la refonte de notre système de suffrage politique.

Enfin, les Postulats Scheidegger ont, avec le régime corporatif, tel du moins que les deux ou trois derniers siècles avant 89 nous en ont laissé le souvenir, cette différence essentielle qu'ils ne détruisent pas la liberté d'industrie. Ils se bornent à la limiter à certains égards, poursuivant l'œuvre commencée par nos lois sur l'exercice des professions scientifiques, sur les poids et mesures, sur le travail dans les fabriques, œuvre qui est bien d'accord, ce nous semble, avec les aspirations de la majorité du peuple suisse.

Nous souhaitons que cette pâle analyse vaille quelques lecteurs de plus à la brochure de M. S. Ils se persuaderont que l'idée de la reconstitution de groupes professionnels sur une base organique ne germe pas uniquement dans les cerveaux des théoriciens ou des utopistes.

[1] Fribourg, Imprimerie Delaspre et fils, Editeur, 1897.

Le bilan de la session

I

Le Grand Conseil a clos, samedi, l'une des sessions les plus animées et les plus longues qu'il ait tenues depuis une vingtaine d'années. Elle marquera dans la présente législature par le nombre et l'importance des décisions qui ont été prises. Elle a eu ses heures belliqueuses, ses journées passionnantes. On a vu, par instants, certaines espérances se dessiner et s'afficher avec des allures présomptueuses. La majorité conservatrice a été soumise à quelques essais de désagrégation qui ont échoué devant la clairvoyance des chefs et le bon esprit des diverses députations. Sur plusieurs terrains, l'opposition a multiplié ses assauts et ses interpellations. On a passé au crible tous les faits et gestes de l'administration, et Dieu sait si ce crible était ténu et fin puisqu'il a même arrêté au passage le sable oublié par un cantonnier dans le gravier épanché sur un coin de route. L'épluchage a été d'autant plus facilité que le compte-rendu administratif avait été distribué longtemps à l'avance au domicile des députés, ce qui a permis à l'orateur le plus loquace de l'opposition de couvrir d'annotations son légendaire cahier bleu.

Cette activité de l'opposition, le soin avec lequel elle a sondé tous les replis de la gestion financière et administrative, ont eu un effet très heureux. Le Conseil d'Etat a été mis en demeure de s'expliquer sur bien des points, et ses éclaircissements sont de nature à dissiper bien des préventions.

Produites au grand jour, certaines critiques s'effondrent d'elles-mêmes. La plupart du temps, elles reposent sur de faux renseignements, sur des potins de lessiveuses, ou bien aussi sur des malentendus qui ne tiennent pas debout devant une franche explication. D'autres fois, les observations faites dans de

bonnes intentions rendent service au gouvernement en lui signalant des défectuosités qu'il reconnaissait lui-même et auxquelles il est tout disposé à porter remède.

Mais si l'opposition est active dans la critique, elle a en face d'elle un régime qui déploie son activité sur des terrains plus positifs. Un gouvernement qui agit et qui prévoit est toujours fort, lorsque cette action correspond aux vrais besoins du pays et aux nécessités du temps. Après avoir travaillé à enrichir le capital moral et intellectuel de notre canton, par la fondation de l'Université, le régime conservateur s'efforce de lui procurer de nouvelles ressources matérielles, réalisant ainsi la pensée des créateurs de cette grande institution, qui était de faire marcher de pair avec l'agrandissement du patrimoine religieux et scientifique les réformes économiques et l'essor de notre agriculture. Aussi M. Python a-t-il pu dire avec assurance à ceux qui voulaient souligner les dépenses de l'Université : Nous ferons un jour le calcul des bénéfices que l'Université a apportés au pays et nous ne craindrons pas de les mettre en présence des calculs qui tendent à montrer ce qu'elle a coûté.

Il y a des dépenses stériles, nuisibles même à un pays. Celles-là, il faut les éviter, et c'est a quoi le régime actuel a voué toute son attention. Mais il est, par contre, des dépenses productives, bienfaisantes, fécondes en progrès et en œuvres. Le peuple sait fort bien les discerner, et c'est pourquoi il ne s'est pas effrayé de la « danse des millions » que le *Confédéré* dessine périodiquement, comme un épouvantail, *sur la toile macabre de ses proclamations électorales.*

Aussi avons-nous vu le Grand Conseil, malgré l'opposition renforcée, reprendre en cadence cette ronde des millions. Chose curieuse, ce sont surtout les projets à millions qui ont fini par avoir l'adhésion unanime de l'assemblée. Citons, par exemple, la subvention au Simplon et l'entreprise de Thusy. On a reconnu que, dans l'un et l'autre cas, les intérêts du pays étaient pleinement sauvegardés.

Grâce à de laborieuses et habiles négociations, le Conseil d'Etat a rendu facile pour le canton le payement de cette subvention du Simplon à laquelle il s'était engagé par une première décision du Grand Conseil en 1887. Nous sommes placés dans l'agréable situation de faire honneur à notre signature sans que notre bourse en souffre trop, parce que le gouvernement avait eu soin, au préalable, de faire reconnaître, en argent sec et sonnant, les droits que nous avions à faire valoir sur la nu-propriété de nos chemins de fer dans soixante ans, droits que l'on nous contestait et qui auraient pu se délayer avec le temps dans les brouillards de la jurisprudence fédérale.

Quant à l'entreprise de Thusy, chacun a pu se convaincre que c'est une excellente affaire. Les études sérieuses et longuement mûries qui étaient à la base du projet du Conseil d'Etat ont permis aux diverses fractions de l'assemblée d'émettre en toute tranquillité un vote qui aboutit à l'emprunt de trois millions. Car il a été évident pour tous qu'il s'agit ici d'un placement de fonds avec rendement assuré. En prenant l'initiative de ce projet, le Conseil d'Etat a été guidé par l'espoir d'augmenter *les ressources du budget* cantonal. Il a visé en même temps à procurer aux populations de nouveaux avantages économiques par le développement de l'industrie. C'est ce que le Grand Conseil a fort bien compris, et c'est ce qui explique aussi l'insuccès des députés de la Gruyère qui voulaient faire participer le capital privé aux bénéfices de cette œuvre d'utilité publique. Cette idée inop*portune a été si mal accueillie*, que l'auteur n'a pas cru devoir lui donner un corps par une proposition formelle. Elle était insoutenable.

Le bilan de cette session est donc tout à l'honneur de la politique économique du régime conservateur.

CONFÉDÉRATION

Monnaies. — Le Département des finances se propose de frapper en 1898 : 40,000 pièces de 20 francs, 500,000 pièces de 20 centimes, 1 million de pièces de 10 centimes, 2 ½ millions de pièces de 5 centimes, 500,000 pièces de 2 centimes et 1 ½ million de pièces de 1 centime.

NOUVELLES DES CANTONS

Le Grand Conseil d'Argovie a rejeté à l'unanimité, moins la voix de son auteur, la motion Stirnemann, demandant la nationalisation des auberges.

Au cours de la discussion du budget, le colonel Künzli a critiqué l'état dans lequel se trouvent les passages à niveau des chemins de fer à Brugg, Aarau et Aarbourg où la circulation *est continuellement interrompue.* Il a *invité* le Conseil d'Etat à faire des démarches auprès du Conseil fédéral, afin que les Compagnies de chemins de fer fassent le nécessaire pour obvier à cet état de choses. Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondra aujourd'hui.

La fraction libérale-démocratique du Grand Conseil a décidé de convoquer pour le 16 janvier à Aarau une assemblée de délégués du parti, qui sera suivie dans l'après-midi d'une grande assemblée populaire, pour discuter la question du rachat. Des assemblées populaires seront, en outre, organisées prochainement dans toutes les communes pour s'occuper de la même question.

Politique lucernoise. — La fraction conservatrice du Grand Conseil de Lucerne porte comme député au Conseil des Etats M. Schumacher, titulaire, et en remplacement de M. Schmid Ronca, qui se retire, M. Wyniger, rédacteur du *Vaterland.* Il porte comme président du Conseil d'Etat M Hegi, libéral ; comme vice-président, le Dr Schumacher; comme président du Grand Conseil, le rédacteur Wyniger ; comme vice président, le Dr Fehlmann, et comme président du Tribunal cantonal, le titulaire actuel.

Genève et le Simplon. — La Commission du Grand Conseil de Genève chargée d'examiner le projet d'arrêté législatif approuvant l'*engagement souscrit le 9 octobre* 1897 par le Conseil d'Etat en vue d'une subvention à l'entreprise du percement du Simplon, propose l'adjonction suivante à ce projet d'arrêté :

« En cas de rachat du réseau de la Compagnie Jura-Simplon par la Confédération, la présente convention devra être revisée et soumise de nouveau à l'approbation du Grand Conseil. »

Les élections communales ont eu lieu dimanche dans toutes les communes du canton de Vaud. A Lausanne, le scrutin a été très fréquenté. Le nombre des votants a été, en chiffres ronds, de 6,200, sur 6,600 électeurs inscrits.

Le nombre des candidats étant de 250, le dépouillement était très long et n'était pas terminé hier soir. Mais déjà, on prévoyait la répartition suivante: 2,400 suffrages aux socialistes, 1,850 aux radicaux, 1,450 aux libéraux, 400 aux progressistes. Les socia*listes obtiendraient ainsi de 40 à 45 sièges ;* les radicaux de 25 à 30 ; les libéraux de 22 à 25 ; les progressistes de 5 à 6

A Château-d'Œx, où il y avait lutte, les libéraux l'ont emporté.

A Vevey, la coalition socialiste et radicale a eu le dessus.

A Yverdon, il y a eu 1,480 votants, et le vote a eu lieu d'après le système proportionnel. Sont élus : 35 libéraux, 33 radicaux et 12 socialistes.

A Payerne, la liste d'entente a passé complète au premier tour. Elle a fait de 500 à 800 voix, chiffres ronds. Une liste dissidente a fait 50 à 100 voix.

La paroisse catholique de Vevey célèbrera le 5 décembre, le 25e anniversaire de la consécration de son église. Mgr Deruaz assistera à la fête. Anciennement, les offices se célébraient dans un local ayant appartenu longtemps aux francs maçons. C'est le 10 octobre 1872, que Mgr Marilley, alors *évêque de Lausanne et Genève, consacra la* nouvelle église.

Tremblement de terre. — Mercredi 24 novembre, à 1 h. 48 ou 1 h. 49 du matin, on a ressenti une secousse de tremblement de terre à Gryon. Une cloche s'est mise à tinter et deux pendules orientées au Nord-Est se sont arrêtées.

ÉTRANGER

NOUVELLES DU MATIN

L'affaire Dreyfus. — L'Agence Havas a publié hier la note suivante :

« Bien que les lettres publiées par un journal du matin n'aient pas un rapport immédiat avec l'affaire Dreyfus, le général Pellieux a cru utile de les soumettre à une expertise. Le général a entendu aujourd'hui un certain nombre de témoins, il en entendra d'autres demain. S'il ne survient pas d'incident, il y a lieu d'espérer qu'il pourra clore l'enquête à bref délai. L'enquête close, le général Pellieux aura besoin de deux ou trois jours pour constituer le dossier et pour établir le rapport qu'il doit soumettre au général Saussier. Ce dernier ne sera donc probablement en mesure de prendre une décision que dans les derniers jours de la semaine.

Une autre note de l'Agence Havas annonce que le général de Pellieux a entendu à plusieurs reprises M. Scheurer-Kestner.

M. Leblois fait démentir dans l'*Eclair* qu'il ait composé le dossier Scheurer-Kestner en collaboration avec le colonel Picquart.

La *Patrie* prétend que l'enquête Pellieux conclura : dans l'accusation Mathieu Dreyfus contre Esterhazy, par un refus d'information, faute de preuves, et dans l'affaire des lettres attribuées à Esterhazy par une ordonnance d'enquête. Les amis de M. Scheurer-Kestner, de leur côté, ne croient pas que le résultat de l'enquête puisse être actuellement connu.

Une note de l'Agence Havas dit qu'aucune punition n'a été infligée au colonel Picquart. Les lettres saisies lui ont été rendues.

La *Patrie* fait remarquer que les lettres, vraies ou fausses, attribuées au commandant Esterhazy, n'améliorent pas la situation de Dreyfus.

Mais si les amis de Dreyfus établissent l'authenticité de ces lettres, ils ne prouveront qu'une chose : c'est que M. Esterhazy est un mauvais Français, un mauvais officier et même un homme indélicat.

Elles ne prouvent pas qu'il ait fait un faux bordereau, qu'il ait trahi et que M. Mathieu Dreyfus ait raison de l'accuser.

Elles ne prouvent pas non plus l'innocence de Dreyfus, puisqu'elles n'ont rien de commun avec son affaire.

Néammoins, attendons-nous à voir toute la bande joyeuse reproduire les lettres du *Figaro* avec des hurlements de joie — comme si elles établissaient l'innocence de son client !

A la vérité, ils auront peut être porté un mauvais coup à M. Esterhazy. Ils n'auront pas sauvé le traître.

D'après ce que l'on connaît, l'enquête faite par le général de Pellieux aurait, en ce qui concerne la trahison, abouti aux conclusions suivantes :

Le général enquêteur n'a rien relevé qui puisse infirmer en quoi que ce soit le jugement ayant condamné Dreyfus.

Il n'a rien recueilli justifiant l'accusation portée contre le commandant Esterhazy.

En effet, le commandant Esterhazy n'a pas fabriqué le bordereau ; il n'a pas davantage livré le bordereau au service des renseignements ; il ne pouvait avoir *en sa possession « quatre » des documents* inscrits sur le bordereau.

Par contre, le général enquêteur a la preuve :

Que les pièces inscrites sur le bordereau ont été réellement livrées ; que le bordereau a été soustrait à une ambassade étrangère et remis au service des renseignements du ministère de la guerre par une autre personne que le commandant Esterhazy.

Donc, résultat de l'accusation du syndicat Dreyfus : néant.

Une élection législative a eu lieu dimanche à Bonneville (Haute-Savoie). En voici le résultat : MM. Chautemps, député de la Seine, candidat de la concentration républicaine, 6,006 suffrages ; Morel-Frédel, président du conseil d'arrondissement, républicain modéré, 3,260 ; Louis Orsat, conseiller général, radical, 2,233 ; Pacthod, conseiller général, républicain modéré, 1,655.

Manque le résultat de six communes. Il y a ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Léon Orsat, républicain, décédé.

Laïcisation d'écoles. — Un assaut a été livré hier au Cabinet Méline, au cours de la discussion du budget de l'instruction publique. Les radicaux ont soutenu un amendement demandant que toutes les écoles primaires de filles soient laïcisées dans un délai de dix ans.

M. Méline a combattu cet amendement, comme contraire à la loi de 1886 et a protesté contre la manœuvre déloyale qui consiste à greffer une interpellation sur le budget. M. Méline a ajouté que le gouvernement applique la loi de laïcisation avec fermeté, mais sans tracasseries.

L'amendement a été rejeté par 328 voix *contre 234.*

Le baron Paul Gautsch de Frankenthurn, chargé de la formation du nouveau Cabinet autrichien, est né en 1851. Il entra au service de l'Etat en 1874 au ministère de l'Instruction publique. Il devint chef de ce département sous le ministère Taaffe, de 1885 à 1890. Il avait aussi le portefeuille de l'Instruction publique dans le Cabinet Badeni. Les journaux libéraux disent qu'il est catholique de la nuance cléricale. Son programme semble être d'amener une réconciliation des Allemands et des Tchèques en Bohême en mitigeant quelques dispositions de l'ordonnance sur les langues.

Mgr Thoma. — On nous fait remarquer que le jugement porté par notre correspondant de Rome sur l'archevêque de Munich pèche par excès de sévérité. Mgr Thoma a fait deux fois, la dernière au mois d'octobre 1896, le voyage *ad limina.* Son attitude vis-à-vis du gouvernement, bien que conciliante, était empreinte de fermeté, et il encourageait de sa présence les assemblées des catholiques de Bavière.

L'épiscopat de Bavière ne mérite pas non plus le reproche de faiblesse qui lui a été fait par notre correspondant. Est-il besoin de rappeler la belle figure de Mgr Sénestrey, évêque de Ratisbonne ? L'évêque d'Eichstætt, l'évêque de Würzbourg, sont également au-dessus de tout soupçon de faiblesse vis-à-vis du gouvernement bavarois.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Paris, 28 novembre.

On commence à voir clair dans l'extraordinaire aventure Dreyfus.

Pour ce qui est de l'affaire Dreyfus elle-même, nous en sommes toujours au même point. Les amis du condamné font grand étalage de leur prétendue certitude d'arriver à provoquer la revision du procès ; on ne peut que leur donner acte de leurs déclarations.

Mais il y a l'embranchement Esterhazy et le sous-embranchement Picquart ; c'est là seulement une classification chronologique, bien entendu.

De ce côté-là, il y a du nouveau.

D'abord, les amis de Dreyfus ont, en ce qui concerne Esterhazy, modifié leur attitude primitive ; ils n'accusent plus le commandant de trahison, mais de faux et d'escroquerie. Esterhazy, d'après eux, agent secret du ministère français, peut-être même, comme tant d'autres agents, agent secret en même temps du ministère allemand et du ministère italien, aurait fabriqué de toutes pièces le bordereau et se serait fait payer fort cher de ses révélations. En somme, il n'y aurait pas eu trahison, l'état-major général français aurait été abominablement roulé. Dreyfus serait la victime d'une erreur judiciaire et Esterhazy un vulgaire coquin. Les premières réflexions qui s'imposent c'est qu'en 1894 Esterhazy était major à Evreux, et que le procès de Dreyfus a été précédé d'une rigoureuse enquête ; comment admettre que le major résidant en province ait pu mener une telle intrigue et qu'elle ait été si parfaitement agencée qu'elle ait coïncidé avec les « fuites » constatées au ministère de la guerre, les soupçons de l'état-major général, mille faits fortuits et dont un seul pouvait faire *toucher du doigt l'escroquerie ?*

En second lieu, le colonel Picquart a été rappelé de Tunisie où il se trouvait en disgrâce, et au moment même où il quittait la Régence une perquisition était faite chez lui par les ordres du général de Pellieux. Cette perquisition pouvait faire croire, qu'aux yeux du commissaire enquêteur, le colonel n'était pas sans reproche ; la fureur avec laquelle les amis de Dreyfus en ont accueilli la nouvelle légitime cette impression.

Quoi qu'il en soit, un premier point *et* d'une importance décisive va être établi : y a t il autre chose qu'une simple analogie, résultant du hasard ou d'une manœuvre, telle qu'un décalquage, par exemple, entre l'écriture du commandant Esterhazy et celle du bordereau.

Si non, l'affaire est classée et l'espoir des amis de Dreyfus d'arriver à provoquer la revision du procès est ruiné ; si oui, il restera à examiner quel fut le rôle d'Esterhazy, celui d'un traître ou celui d'un *escroc,* et déterminer si la trahison ou l'escroquerie du commandant le substituent à l'acte de félonie pour lequel fut condamné Dreyfus, ce qui n'est pas certain. Vous voyez qu'il y a encore du chemin à faire, même en admettant la culpabilité d'Esterhazy, pour réhabiliter Dreyfus, et les amis de ce dernier, en prédisant la revision prochaine de son procès, prennent peut-être leurs désirs pour des réalités.

Ce n'est pas tout. La convocation du colonel Picquart démontre qu'il a été mêlé à l'affaire et que, soupçonnant à tort ou à raison, le commandant Esterhazy, il a réuni contre lui un dossier que d'autres que lui ont connu et étudié. Qu'Esterhazy soit coupable ou non, le colonel Picquart peut donc avoir à répondre de la divulgation de docu-

ments confidentiels. Ce point fera sans doute l'objet d'une seconde enquête.

La première est virtuellement terminée: quand vous recevrez ces lignes, le général de Pellieux aura certainement fait connaître ses conclusions. Toute la journée d'hier, les amis de Dreyfus ont fait courir les plus sinistres nouvelles. Dès vendredi, le trop fameux Joseph Reinach, le neveu du fameux baron du Panama, s'écriait: « Avant quarante huit heures, Esterhazy sera en fuite, arrêté ou mort. » Hier, les trois versions couraient, l'un avait vu arrêter Esterhazy au moment où il prenait son billet pour Calais, l'autre le faisait arrêter chez lui, le troisième annonçait mystérieusement que le commandant était décidé à se suicider le soir même.

Il est vrai qu'il courait aussi d'autres bruits, mais plus rassurants: pour ma part, j'avais appris de bonne source, que vendredi soir, le général de Pellieux avait rendu son ordonnance, qu'elle était en faveur d'Esterhazy et que les considérants étaient tout à l'honneur du commandant. « A moins qu'un fait nouveau soit intervenu dans la journée de samedi, me disait mon interlocuteur, vous pouvez être assuré de l'exactitude de mon renseignement. »

La vérité est peut être entre les deux. Il n'y aurait rien d'impossible, par exemple, à ce que le commandant Esterhazy se vit justifié par l'ordonnance du commissaire enquêteur du fait de trahison et du fait d'escroquerie, mais qu'il fût amené à donner en même temps sa démission, car il est trop certain qu'il a laissé pas mal de plumes dans la bataille de la vie; il n'est en fait rien moins qu'intéressant. D'autre part, le colonel Picquart serait gravement puni pour divulgation de pièces confidentielles.

Même avec cette solution mitigée, l'affaire tourne mal pour les partisans de Dreyfus. Je ne dis pas, je ne crois pas même, que cet échec suffira à les abattre; je les suppose pourvus d'autres armes. *Mais quel discrédit* jeté sur eux! et quel aliment à la fureur populaire qui couve! Leur colossal effort, les moyens qu'ils ont employés: recours à la presse étrangère, agitation de l'opinion, soupçon général jeté sur l'état-major, publication de lettres d'Esterhazy faite au dernier moment pour influencer la décision du général Saussier, menaces de publication de lettres — des plus correctes, mais prêtant au commentaire pour les gens prévenus — du général Gonse, etc., etc., tout cela se retournera contre eux avec une violence inouïe. Ils n'ont jusqu'ici reculé devant rien, ils ont fait donner jusqu'à l'universel, l'omniscient, l'omnimêle Zola; on a payé une *nuée d'agents pour éveiller le doute*, on a soudoyé des journalistes et peut être même des députés; M. Scheurer Kestner a essayé de faire de la propagande dans les hautes sphères intellectuelles de Paris: tout cela, ce qui est légitime comme ce qui ne l'est pas, leur sera imputé à crime.

Peut-être est-il temps encore pour eux de se replier en bon ordre. Telles ne paraissent pas être leurs intentions, je dois l'avouer. Ils sont, en effet, décidés à poursuivre par tous les moyens la revision du procès de Dreyfus: qu'ils prennent garde d'obtenir cette revision pour la voir suivre d'une confirmation de peine.

En tout cas, je les plains, si toutes leurs munitions valent celles qu'ils ont employées ce matin même contre Esterhazy. Le *Figaro* a publié, en effet, des lettres attribuées au commandant et dont il n'indique ni la date ni le destinataire. Ces lettres sont celles d'un aigri, d'un emballé, d'un fou; elles témoignent à la fois du désordre d'une tête et d'une conscience; elles donnent la plus triste idée du commandant Esterhazy; elles ne prouvent pas qu'il commit l'acte odieux qu'on lui reproche.

Maintenant, ces lettres sont-elles bien d'Esterhazy? Nous sommes payés pour en douter jusqu'à plus ample information.

— Jeudi dernier, devait avoir lieu la grande bataille sur la laïcisation. On sait de quoi il s'agit: l'opposition de gauche, désireuse d'embarrasser le gouvernement, propose d'aggraver la loi scolaire en fixant un délai très limité à son application intégrale dans les écoles de filles. L'an dernier, un débat analogue fut provoqué et le gouvernement ne l'emporta que de quelques voix. Stimulés par ce souvenir, radicaux et socialistes se sont entendus pour livrer sur ce terrain qui leur paraît excessivement favorable une nouvelle bataille. Ils avaient décidé d'abord de déposer en commun l'amendement pétard. A la réflexion, ils ont cru plus favorable de déposer un amendement chacun de leur côté; les radicaux espèrent ainsi rallier un certain nombre des voix qui flottent sur les coulisses de l'opportunisme et que l'initiative commune des radicaux et des socialistes aurait peut-être effrayées. C'est ainsi que nous nous trouverons demain en présence d'un amendement Bérard et d'un amendement Guesde. La bataille a, en effet, été réunie à celle votée en raison des lenteurs de la discussion sur les chapitres de l'enseignement secondaire.

En prévision de cette bataille, l'opposition a battu le rappel et s'apprête à faire donner le ban et l'arrière-ban.

Depuis huit jours, les chevaliers de la concentration parcourent les couloirs, faisant miroiter les espoirs, négociant les concours. De leur côté, les feuilles radicales ne cessent plus de vanter les bienfaits de la politique préconisée à Châlons par M. Léon Bourgeois, et qui a été approuvée par la Chambre, disent ils, lorsqu'elle a voté l'affichage du discours de l'ancien président du conseil sur l'instruction publique.

En même temps, on fait valoir le succès des orateurs radicaux dans les réunions publiques provoquées par eux ces temps derniers; on agite le spectre noir, on montre des dépêches, envoyées de province par des agents bien stylés, qui dénoncent l'insolente prise de possession de la province par les Jésuites, etc., etc.

En même temps, pour ne rien laisser perdre, on exploite contre le cabinet l'affaire Dreyfus. Après avoir décidé d'abord de rester simples spectateurs et avoir même empêché un des leurs, M. Bazille, de questionner le ministre de la guerre, l'extrême gauche s'est dit qu'il y avait peut-être quelque parti à tirer de l'aventure. Aujourd'hui, ses membres vont se plaignant de l'inertie du gouvernement, déclarant qu'avec un homme comme M. Bourgeois au pouvoir et un homme comme M. Cavaignac au ministère de la guerre, justice prompte et complète serait faite; M. Ricard se faisait remarquer jeudi et vendredi par l'indignation qu'il mettait à flétrir la perquisition illégale opérée chez le colonel Picquart.

On tâte même les opportunistes les plus irréductibles. On leur fait entendre que M. Charles Dupuy, mécontent de la tournure prise par l'affaire Dreyfus, est prêt à seconder M. Léon Bourgeois et à entrer avec lui dans une combinaison ministérielle.

On voit que, dans ces conditions, la bataille de demain pourra être longue et être chaude.

On annonce l'intervention de MM. Gues de Jaurès, Léon Bourgeois, Goblet et Millerand du côté de l'opposition, celle de M. Poincaré et de M. Méline du côté du gouvernement.

Chacun des deux partis s'attribue d'avance la victoire; l'événement les départagera.

On a dit, et c'est possible, que le Cabinet, pour enlever une partie de leurs moyens à ses adversaires et pour établir une présomption en sa faveur, ferait précéder le débat d'une question sur l'affaire Dreyfus, question à laquelle il répondrait en affirmant énergiquement la culpabilité de l'ancien capitaine.

Dans les régions officielles, on dément ce bruit; mais, ce n'est pas une raison pour n'y attacher aucune importance.

Les radicaux ne sont, d'ailleurs, pas les seuls à vouloir exploiter contre le gouvernement cette lamentable affaire Dreyfus: on a vu avec quelque surprise le duc d'Orléans employer cette humiliante tactique. Le prétendant a voulu à la fois flatter le peuple et l'armée: il reconnaîtra bien vite qu'il est parti trop tôt et qu'il aurait bien fait de se renseigner avant d'écrire.

Le jour même où paraissait la lettre du duc, le général Billot présidait aux obsèques du général de Jessé; à cette cérémonie, le ministre de la guerre a prononcé le *discours d'un soldat et d'un chrétien*. La comparaison nuira au duc d'Orléans.

P. D

FRIBOURG

Musique de chambre. — Le chroniqueur de la dernière séance, s'il m'en souvient bien, dans son enthousiasme pour Mozart, avait à peine salué Beethoven, et de loin. C'est un tort; on ne passe jamais devant ce nom sans s'arrêter. Et puisqu'on nous en a servi dimanche, parlons-en.

A entendre la sonate IV en *la mineur*, il faut croire que le comte Mori z von Fries à qui elle est dédiée, était un homme bien aimable. Beethoven l'austère avait ses heures de grâce souveraine; mais rassurons-nous, il ne va jamais jusqu'à la mièvrerie. On sent partout dans son œuvre cette maîtrise du génie qui ne se contenterait, pour rien au monde, de ne faire que de l'esprit. Il songeait assurément aux heures agréables passées auprès de ses nobles protecteurs lorsqu'il chantait cette mélodie; mais il n'oubliait pas que l'art véritable ne dut jamais se laisser entraîner par le sentiment au détriment de la raison. Nous avons pu le constater dans ce duo si délicatement rendu et par le piano et par le violon, nous disons *duo*, car le piano ne fait point ici fonction banale d'accompagnateur: les deux instruments parlent, sans confusion, il est vrai, mais enfin ils parlent chacun leur langue. Peut-être les doubles cordes et les passages en rondes de l'allegro auraient-elles donné plus de relief à l'ensemble si elles avaient été plus vigoureusement accentuées. Au reste, ce n'est là que misère et nous admettons parfaitement que l'on puisse penser autrement. L'interprétation a été excellente et à côté du jeu impeccable et perlé du pianiste, nous avons apprécié chez le violoniste des qualités sérieuses.

Quant au second morceau du programme, le motif en est bien connu. Tout le monde a entendu l'hymne national autrichien, si ce n'est au concert, du moins à l'église: ni les Autrichiens, ni Haydn en particulier ne se seraient doutés que leur chant patriotique dût un jour se faufiler au milieu des héraldiques rudesses du plain-chant pour servir de mélodie au « Tantum ergo »! Ce qui est moins connu sans doute, ce sont les belles variations que le maître, par galanterie pour ses compatriotes, a découpées sur ce thème. Ce qui frappe dans cette composition, c'est que, à l'encontre du procédé ordinaire, l'air se reproduit intégralement dans chacune des parties; le développement se fait non par la voix qui le chante, mais par les autres, en sorte que nous avons non plus un simple accompagnement, mais, tout à la fois, la mélodie et ses développements.

Présentée d'abord avec une harmonie très riche, elle passe du 2me violon au violoncelle, gémit sur la viola un peu plaintive et finit sur les notes claires du 1er violon. A mesure que ces quatre variations se déroulent, l'harmonie se complique tout en restant *très intelligible; le contre-point se* multiplie et avec lui les difficultés: on ne s'en serait point douté tant l'exécution a été précise et souple. Une mention spéciale aux deux violons, le premier pour sa manière toute classique qui élève le sentiment à la hauteur de l'idée, le second pour la dignité et l'expression contenue de sa sonorité qui gagnerait toutefois à être plus intense.

Les premières mesures du *Menuetto* de la même pièce brusquent un peu, même beaucoup, l'impression de tout à l'heure, et de cela nous lui en voulons un peu. Mais ce petit mouvement d'ire n'est pas de longue durée; il n'est guère possible de concevoir, à plus forte raison de garder, ombre de *rancune à ce bon Haydn, à moins que* l'on ne soit sa *chère moitié*. Croirait on que cette aimable créature trouvait les partitions de son illustre époux tout au plus bonnes à envelopper le fromage qui composait le dessert des grands jours. Quelle plantureuse recrue pour les féministes d'alors!

Par suite du départ inopiné de M. V. le trio de N. Gade a été remplacé par un quatuor de Mozart, ce qui nous a donné l'occasion d'entendre un instrument qui est toujours le bienvenu. La flûte de M. H. ne demanderait pas mieux que son maître lui fît plus souvent les honneurs de son talent: assurément, c'est son opinion à elle, *et .. nous la partageons. Souhaitons-lui* et à nous aussi de n'être point délaissés après les gentilles choses qu'elle nous a dites hier.

En résumé, la note dominante de cette seconde audition nous a paru être le *fin* et le *finement joué*. Peu de puissance, mais par contre beaucoup de grâce, d'esprit, d'enjouement teinté par-ci par-là de mélancolie.

L. D.

M. Jaques-Dalcroze à Fribourg. — C'est mercredi soir, 1er décembre, et non jeudi, que le joyeux chansonnier genevois se fera entendre dans notre salle de la Grenette. Ce qu'il nous donnera c'est un répertoire nouveau, qu'il éditera plus tard sous le titre de *Chansons du crû*. M. Jaques-Dalcroze est à la fois auteur du texte et de la musique, ainsi que son propre interprète. Nous pouvons, paraît-il, nous préparer à entendre une foule de couplets pleins de bonne humeur, de malice et de verve satirique. Nous n'avons pas besoin de souhaiter à M. Jaques Dalcroze salle comble, car Fribourg est heureux de pouvoir applaudir l'artiste gracieux et exquis dont la réputation a si rapidement franchi les limites de notre Suisse romande, pour s'imposer au public, pourtant si blasé, des grandes capitales.

Bienfaitrice. — Dernièrement est décédée, à Sales, Mlle Marie Sauteur, originaire de Besencens. Cette personne laisse une certaine fortune dont elle a en bonne partie disposé en faveur d'institutions d'utilité publique. Elle a, entre autres, fait abandon de sa jolie maison à la commune de Sales pour y installer l'école de l'endroit. Cette dotation sera d'autant mieux appréciée que la commune de Sales aurait dû, sans cela, construire un nouveau bâtiment et que l'immeuble cédé se prête très bien à sa nouvelle destination. Honneur à cette bienfaitrice!

Affreux sinistre. — Dimanche, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré à la maison de M. Jacques Boileau, à Torny-Pittet. Les habitants de la maison furent tellement surpris qu'ils durent sortir en chemise par les fenêtres, car le feu obstruait déjà les portes extérieures des appartements.

Une fillette de huit ans qui couchait dans une chambre avec ses trois sœurs est sortie avec elles jusqu'à la cuisine et, sans qu'on l'ait remarqué tout d'abord, elle est rentrée dans la chambre, ce n'est qu'un instant après que l'on s'aperçut de sa disparition. On essaya à plusieurs reprises de pénétrer dans cette chambre pour sauver cette enfant, sans y parvenir. M. le rév. curé de la paroisse a voulu aussi tenter ce sauvetage, mais il aurait certainement trouvé la mort lui-même si les témoins de son trop grand dévouement ne l'avaient retenu.

Quand on a pu arriver sur l'emplacement du bâtiment incendié on ne trouva de la pauvre enfant qu'un reste du corps affreusement carbonisé.

Double accident. — Hier, vers 5 heures après-midi, trois hommes habitant le Creux-du-Loup, au-dessous du Bois des Morts, un nommé Brünisholz, son fils et un ouvrier traversaient la Sarine dans une barque pour se rendre à Ecuvillens.

On ne sait pour quelles causes, ils dirigèrent mal la barque, qui n'alla pas aboutir à l'endroit accoutumé; la force du courant l'entraîna; elle alla butter contre des rochers et fut retournée. Le fils Brünisholz et l'ouvrier, un nommé Sallin, de Corpataux, furent entraînés par le courant. On ne les a plus revus. Quant au père Brünisholz, il réussit à se retenir à la barque renversée, et poussa des cris d'appel au *secours*, qui furent entendus par un ouvrier de l'entreprise des Eaux et Forêts, nommé Bernard Audriaz. Celui-ci, bon nageur, se jeta à l'eau; il réussit à saisir Brünisholz au moment où, épuisé de fatigue, il lâchait la barque, et il put le ramener sur le bord de la Sarine.

Ce difficile sauvetage fait le plus grand honneur à Bernard Audriaz.

Vols. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs se sont introduits dans la chapelle de Lorette ainsi que dans l'église de Saint-Jean, où ils ont fracturé deux troncs d'offrandes. Ils n'avaient toutefois pu en dévaliser qu'un seul, un second cadenas ayant résisté à leurs efforts.

Samedi, dans l'après midi, deux de nos bons détectives, ont réussi à mettre la main sur les coupables au moment où ils cherchaient à extraire du tronc qui avait résisté à leurs efforts, dans la chapelle de Lorette, la monnaie qu'il contenait, au moyen de baguettes enduites de glu.

Ce sont deux étrangers, dangereux repris de justice.

Boulangerie coopérative. — Nous apprenons que les actionnaires de la Boulangerie coopérative de Fribourg sont convoqués en assemblée générale à l'Hôtel des Bouchers, dimanche prochain à 3 ½ h. Seront admis seuls les porteurs de titres libérés. Les *tractanda* comportent l'approbation des statuts et les nominations du Comité directeur et de la Commission de surveillance. *(Communiqué.)*

SOUSCRIPTION POUR LES GRECS

VICTIMES DE LA GUERRE

Listes précédentes.	Fr.	234 50
De quelques élèves du cours moyen des Places, Fribourg.	»	6 30
Anonyme de Lessoc	»	2 —
Mikonidos	»	5 —

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

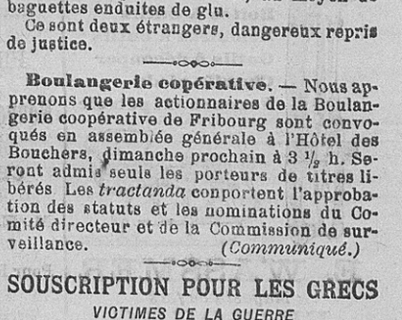

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Novem	24	25	26	27	28	29	30	Novem.
7 h. matin	— 1	0	— 6	0	— 5	3	— 2	7 h. matin
1 h. soir	3	2	— 3	3	7	3	1	1 h. soir
7 h. soir	2	1	1	1	4	2		7 h. soir

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Anna WEITZEL

née Rappo

sera célébré jeudi prochain, 2 décembre, à 8 ½ h. du matin, à St-Nicolas.

R. I. P.

GRAND MAGASIN DE TISSUS ET DÉPOT DE FABRIQUE

FRIBOURG Rue du Tir **FRIBOURG**

A l'occasion des fêtes de **Noël et Nouvel-An, bals et soirées,** la soussignée recommande pour Etrennes son immense choix d'étoffes en tous genres.

ÉTRENNES UTILES

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS POUR LA SAISON D'HIVER. ÉTOFFES POUR ROBES, MANTEAUX

Jaquettes. Etoffes anglaises. Cheviotte. Alpaga. Mohaire

COUPONS AU RABAIS

Prix coûtant sur bien des articles, tels que :

Soieries, Crépons, Molton laine et coton, drap, etc.

JOLI CHOIX DE FOULARDS PURE SOIE ET FICHUS LAINES. GRAND CHOIX DE MOUCHOIRS DE POCHE EN TOUS GENRES

Nombreux coupons en tous genres detissus seront exposés à la devanture

Mme CHot-WINLING, rue du Tir.

ÉTRENNES UTILES

FARINE LACTÉE

Des Alpes Bernoises

Recommandée par les médecins

Aliment diastasé, assurant aux enfants la **formation normale des muscles et des os.**

La boîte, 1 fr. 20. En vente, à la pharmacie *Cuony*; Oron : *Pharmacie Martinet.*

A la campagne, dans toutes les *Pharmacies.*

Lait stérilisé des Alpes Bernoises — Genève, Médaille d'Or

Patins 2205
Traineaux
Boites à outils
Armoires à outils
Outils à découper
Chauffe-pieds
Fourneaux à pétrole

E. WASSMER

Magasin de fers

FRIBOURG

Comptabilité commerciale

par **A. Renaud, Chaux-de-Fonds,** 344 pages, relié, à *2 fr. 50* l'exemplaire.

EMPLOYÉ

On demande de suite un **jeune homme,** de préférence de la campagne, voulant se vouer dans un commerce de bois et scierie, connaissant si possible les deux langues, instruit, capable de tenir comptabilité et correspondances.

La préférence sera donnée à un connaissant déjà un peu la partie et exempt du service militaire.

Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, à Fribourg,* sous H3895F. 2299

SALLE DE LA GRENETTE, FRIBOURG

Mercredi 1er décembre, à 8 h. du soir

PREMIÈRE AUDITION

DES

Nouvelles Chansons Romandes

(Troisième série)

CHANSONS DU CRU

Texte et musique de

M. E. JAQUES-DALCROZE

CHANTÉES PAR L'AUTEUR

Pour les détails, voir le programme

Prix des places : Réservées, 3 fr.; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

On peut se procurer des cartes à l'avance au magasin de musique Otto Kirchhoff et le soir du concert, *à la caisse.*

Piano de la maison Otto Kirchhoff

CHAMBRE

bien meublée, à louer de suite.

Villa Jolimont, *Beauregard.*

Une fille de chambre

de 21 ans, allemande, connaissant bien le service, sachant coudre et repasser, cherche place pour tout de suite.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H3920F. 2311

— La belle-mère de monsieur était au plus mal; elle toussait à faire peur. Pour lors, voilà ce diable de Baptiste qui va lui chercher des Pastilles Géraudel et maintenant, elle se porte comme vous et moi.

— Et monsieur, qu'est-ce qu'y dit d'ça?

— Y dit rien; seulement il a flanqué Baptiste à la porte.

Pastilles Géraudel. — Seul remède efficace et scientifique contre toutes les maladies de l'hiver. Notice et échantillon franco sur demande à M. Géraudel, Sainte-Ménehould (Marne). 2314

VILLE DE LIÈGE

Emission de 681,455 obligations de 100 fr. chacune

à l'intérêt de 2 % l'an et remboursables au pair ou avec PRIMES

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 30 OCTOBRE 1897

SOUSCRIPTION PUBLIQUE LE 15 ET LE 16 DÉCEMBRE 1897

L'emprunt est divisé en 842,225 obligations de 100 francs chacune, rapportant 2 francs d'intérêt annuel et remboursables au pair ou avec primes, en 90 années, au moyen de tirage au sort, conformément au tableau d'amortissement.

Les obligations sont groupées en **33,689** séries de **25** *obligations chacune.*

La ville s'étant réservé 160.770 obligations, l'émission actuelle ne comprend que **681,455 obligations.**

Le paiement du coupon d'intérêt aura lieu le 1er mars de chaque année, et, pour la première fois, le 1er mars 1899.

Toutes les obligations contenues dans les séries extraites et non spécialement désignées pour une prime, d'après le plan des tirages, seront remboursées au pair, c'est-à-dire à 100 francs.

Le paiement des obligations sorties aura lieu le **1er septembre qui suivra le tirage,** et, pour la première fois, le **1er septembre 1898.**

La Banque d'Epargne Eggis et Cie reçoit les souscriptions dès ce jour, **au prix de 94 fr.,** argent suisse, avec jouissance d'intérêt du 1er mars 1898, **payables :**

10 fr. à la souscription ; **84 fr.** à la répartition.

TABLEAU DES PRIMES

HUIT PREMIÈRES ANNÉES. — Six tirages par an

1er Tirage. — *20 octobre* (*)			2me Tirage. — *20 décembre* (**)			3me Tirage. — *20 février*		
1 lot de fr.	150,000	**150,000**	1 lot de fr.	25,000	**25,000**	1 lot de fr.	10,000	**10,000**
1 »	2,500	**2,500**	1 »	1,000	**1,000**	1 »	1,000	**1,000**
1 »	1,000	**1,000**	1 »	500	**500**	1 »	500	**500**
2 »	500	**1,000**	2 »	250	**500**	2 »	250	**500**
20 »	150	**3,000**	20 »	150	**3,000**	10 »	150	**3,000**
25		**157,500**	25		**30,000**	25		**15,000**

4me Tirage. — *20 avril*			5me Tirage. — *20 juin*			6me Tirage. — *20 août*		
1 lot de fr.	100,000	**100,000**	1 lot de fr.	20,000	**20,000**	1 lot de fr.	10,000	**10,000**
1 »	2,500	**2,500**	1 »	1,000	**1,000**	1 »	1,000	**1,000**
1 »	1,000	**1,000**	1 »	500	**500**	1 »	500	**500**
2 »	500	**1,000**	2 »	250	**500**	2 »	250	**500**
20 »	150	**3,000**	20 »	150	**3,000**	20 »	150	**3,000**
25		**107,500**	25		**25,000**	25		**15,000**

(*) **Le premier tirage aura lieu exceptionnellement le 10 janvier 1898.**
(**) **Le deuxième tirage aura lieu exceptionnellement le 20 janvier 1898.**

Nous vendons ces titres également par acomptes mensuels de **3 fr.**

Extrait du règlement : 1. Le souscripteur participe aux tirages dès son premier versement.
2. Pour les titres achetés à terme, la Banque d'Epargne ajoute le 5 à 6 % l'an.
3. Le souscripteur peut en tout temps payer le solde de ses versements et réclamer le titre original.
4. En cas de renonciation, la Banque *retient 10 fr. pour indemnité,* participation aux tirages, reprise du titre et envoi des listes.

La Banque d'Epargne Eggis et Cie met également le public en garde contre les **courtiers** *signalés en Grand Conseil, qui vendent dans le canton des lots avec des majorations exhorbitantes.*

BANQUE D'ÉPARGNE EGGIS & Cie.

Merveilleux

Un appareil de rayons X Rœntgen au moyen duquel chacun peut voir les phalanges de sa propre main est ajouté gratuitement à chaque commande de cigares.

200 Rio-Grande	Fr.	2.65
200 Flora-Brésil	»	3.40
200 Rose des Alpes, extra f.	»	3.40
100 Maduro	»	2.55
100 Colorado de 7 c. p.	»	2.95
100 Palma Havana, 10 c. p.	»	3.55
100 Sumatra de 10 c. p.	»	4.40
100 Sidlef Manilla, 12 c. p.	»	5.35

J. Winiger, Boswyl (Arg.).

MALAGA ET MADÈRE

Par suite de la crise qui sévit en **Espagne,** j'ai été à même de me procurer, à prix réduits, grandes quantités de **Malaga, couleur rouge-or, première qualité,** et **Madère, première qualité,** que je puis céder, en petits barils de **16 litr. à 16 fr.** (baril compris) contre remboursement.

Barils plus grands à meilleur marché, proportionnellement.

Konrad Geiger,

2071-1326 *Zurich III.*

CHATEL-ST-DENIS

Le soussigné ouvre, lundi 22 courant, un magasin

d'horlogerie et bijouterie

en face de l'Hôtel-de-Ville.

Beau choix de pendules, régulateurs, montres, chaînes, alliances, broches, etc., à des prix avantageux.

Rhabillage soigné et livraison dans les huit jours. 2268-1440

Se recommande :

Auguste PFANNER.